
 DU BOSQ,

NOBLES, MESSIRES, ÉCUYERS, CHEVALIERS, SEIGNEURS DE BAIGNAUX, CIRAN, TÉNAC, CANTELOUP; — BARONS DE VILLEFRANCHE, SAINT-SYMPHORIEN, CASSAIN, etc.; — en Bordelois, Médoc, etc.

ARMES : — DU BOSQ-CANTELOUP : D'or, à 3 fasces de gueules, parti d'azur, au loup d'or. — DU BOSQ-TÉNAC : D'or, à 3 arbres de sinople posés sur une terrasse du même; au lévrier de sable passant au pied des arbres; au chef d'azur, chargé de 3 étoiles d'or. Casque de profil à 5 grilles, orné de ses lambrequins d'or, de sinople, de sable et d'azur (*alias* couronne de baron); supports : deux lions.

Ces armoiries sont, pour la première partie, celles qui furent enregistrées dans l'Armorial Général de France, registre GUIENNE, en exécution de l'édit royal de 1696, et pour la seconde, telles qu'elles se trouvent gravées dans le *Traité de l'Histoire d'Aquitaine*, par Pierre LOUVET (édition de 1659).

La maison du Boscq, alliée à la principale noblesse de la province, s'est divisée depuis des temps fort reculés en deux branches, dont une seule, celle des *seigneurs de Ténac et de Ciran*, subsiste encore en Guienne; l'autre, connue sous les dénominations de *seigneurs barons de Canteloup*, etc., existait à Bordeaux du XV^e au XVIII^e siècle.

La généalogie de la première de ces branches, qui a fourni à la jurade de Bordeaux, de 1653 à 1760, plusieurs conseillers du Roi, clercs et secrétaires ordinaires de cette ville, — s'établit par titres de la manière suivante :

I. Pierre du Boscq, écuyer, sieur de la maison noble de Baignaux, fut taxé, pour ce fief, à 5 livres, lors de la convocation du ban de Bazas, le 23 mars 1557 (*v. st.*). Pierre du Boscq était juge consul de la Bourse de Bordeaux en 1608. Il fit un échange avec le sieur du Sollier, le 16 novembre 1615, et laissa un fils :

II. M^r M^e Jean du Boscq, écuyer, pourvu au mois de mai 1655, par ordre du roi Louis XIV, de la charge de conseiller de Sa Majesté, clerc et secrétaire ordinaire de la ville et cité de Bordeaux. Il fut anobli par lettres-patentes en forme de charte, données à Bordeaux au mois d'octobre 1659, registrées le 10 mars 1660, en récompense des services qu'il avait rendus au Roi pendant les troubles qui désolèrent la Guienne, *en s'opposant*, — est-il dit dans ces lettres, — *autant qu'il était en lui, aux desseins des factieux, qui n'avaient ménagé ni ses biens ni sa personne* (Archives de

Bordeaux; D. DE VIENNE, Histoire de la ville de Bordeaux, p. 480). Ces lettres d'anoblissement, qui, en réalité, n'étaient, dans ce cas, que des marques d'honneur, ne sauraient rien préjuger contre l'ancienneté ou l'ancienne noblesse de la famille du Boscq, comme nous avons déjà eu lieu de le remarquer pour les familles du Vergier et de Pichon. On verra, du reste, plus bas, que le fils aîné de Jean du Boscq fut de nouveau anobli en 1716. Jean du Boscq laissa de son mariage avec damoiselle Flore LUSSINET :

- 1° Guillaume, dont l'article suit;
- 2° Jacques du Boscq, conseiller du Roi, contrôleur général des Finances de Guienne. Gaillardine TIXIER, sa veuve, fit enregistrer ses armoiries en l'Armorial Général de France, registre GUIENNE, à Bordeaux, le 21 février 1698 : *D'or, à 5 arbres de sinople posés sur une terrasse du même, au lévrier de sable passant au pied des arbres;*
- 3° Bonaventure du Boscq, damoiselle;
- 4° Marie-Bonaventure du Boscq.

III. Messire Guillaume du Boscq, écuyer, conseiller du Roi, clerc et secrétaire ordinaire de la ville et cité de Bordeaux, reçut de nouvelles lettres d'anoblissement datées de Paris au mois de mai 1716, registrées le 7 juillet suivant. Il fit son testament le 15 août 1716, et laissa de son mariage avec demoiselle Isabeau-Henriette BARREYRE, fille d'honorable François Barreyre, citoyen de Bordeaux, et de demoiselle Marie de Noguès :

- 1° François-Augustin, dont l'article suit;
- 2° Demoiselle Bonaventure du Boscq, vivante en 1751.

IV. Messire François-Augustin du Boscq, écuyer, chevalier, conseiller du Roi, clerc et secrétaire ordinaire de la ville et cité de Bordeaux, seigneur des maisons nobles de Ténac et de Ciran, en Médoc, épousa, le 22 avril 1751, demoiselle Jeanne DE CHAPERON, petite-fille de messire Jean de Chaperon, écuyer, seigneur de Terrefort, conseiller, secrétaire du Roi, maison et couronne de France, et fille de messire Marc de Chaperon, chevalier, conseiller du Roi, trésorier général de France, président au bureau des Finances, commissaire du Conseil pour l'inspection des ponts-et-chaussées de la Généralité de Bordeaux, et de dame Anne de Cazenave de Ténac. Jeanne de Chaperon était nièce de François-Joseph de Chaperon de Terrefort, conseiller au Parlement de Bordeaux, cousin germain par sa femme, mademoiselle de Gaigneron des Vallons, de Marie-Rose-Joséphine de Tascher de La Pagerie, première femme de Napoléon I^{er} et aïeule de Napoléon III. Du mariage de François-Augustin du Boscq et de Jeanne de Chaperon sont provenus :

- 1° Marc-Henry, baron du Boscq, officier au régiment de Languedoc, chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, émigré durant la Révolution. Il n'a laissé qu'un fils de son mariage avec mademoiselle Marie-Louise DE CASTELNAU D'ESSENAULT :
- Jules-Victor, baron du Boscq, mort sans alliance;

2° Jacques, qui a continué la postérité;

3° Dame Marie du Boscq, mariée, en 1782, à Jean-Charles, comte de La Roque-Bouillac, lieutenant colonel de cavalerie, chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, issu de l'une des plus anciennes familles du Quercy, dont une fille unique :

Jeanne-Adèle de La Roque-Bouillac, mariée, en 1808, à Jean-Joseph-Alphonse, comte de Toulouse-Lautrec, vicomte de Montfa.

V. Jacques, chevalier du Boscq, ancien gendarme de la maison du roi Louis XVIII, émigra en 1791 avec son frère et le comte de La Roque-Bouillac, leur beau-frère; ils firent ensemble la campagne de 1792, dans l'armée de Condé. Le chevalier du Boscq est décédé en 1854. Il avait épousé : 1° mademoiselle Pétronille ALEZAIS; 2° mademoiselle Marie-Rose-Louise-Catherine-Françoise DE MAIGNOL DE BORDES, née à Bordeaux le 26 août 1785, fille de messire Étienne-Pierre de Maignol de Bordes, conseiller honoraire au Conseil Souverain de Port-au-Prince, et de dame Élisabeth Poncet. Du premier lit :

1° Marc-Henry, dont l'article suit;

Du second lit :

2° Noble Joseph-Alphonse du Boscq, actuellement maire de Baignaux, membre du Conseil général de la Gironde pour le canton de Targon, marié, en 1844, à demoiselle Anne-Zélie FRANCE, dont :

Marie-Thérèse-Josèphe-Henriette du Boscq.

VI. Noble Marc-Henry, baron du Boscq, juge d'instruction près le tribunal civil de Libourne, et chef des nom et armes de sa famille, a épousé, en 1857, Marie-Anne PÉDESCLAUX. De ce mariage :

1° Noble Jacques-Henry du Boscq;

2° Noble Pierre-Urbain-Ferdinand du Boscq.

